



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2018
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante et unième session

9-13 avril 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Débat général

**3 a) : Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre
du Programme d'action de la Conférence
internationale sur la population et le développement
aux niveaux mondial, régional et national**

**3 b) : Villes durables, mobilité humaine et migration
internationale**

**Déclaration soumise par le Centre de ressources et de recherche
Asie-Pacifique pour les femmes (ARROW), l'Institut humaniste
de coopération avec les pays en développement, la Fédération
internationale pour la planification familiale (Région Afrique),
Stichting dance4life, organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique et social²**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2018/1

² La version originale de cette déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le Centre de ressources et de recherche Asie-Pacifique pour les femmes (ARROW), l'Institut humaniste de coopération avec les pays en développement, la Fédération internationale pour la planification familiale (Région Afrique), Stichting dance4life, le Réseau de santé des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes (LACWHN) et Stichting Rutgers – organisations non gouvernementales ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social – ainsi que CHOICE pour la jeunesse et la sexualité se félicitent du choix du thème de la cinquante et unième session de la Commission des Nations Unies de la population et du développement (CPD) sur les villes durables, la mobilité humaine et la migration internationale. Compte tenu du thème de la Commission cette année, l'organisation souhaiterait attirer une attention particulière sur l'impact que l'urbanisation, la pauvreté urbaine et l'immigration internationale ont sur le respect, la protection et la réalisation des droits humains des adolescents et des jeunes.

Adolescents et jeunes dans des villes durables

La population, et notamment les adolescents et les jeunes, sont de plus en plus urbanisés à travers le monde. Il est prévu que les jeunes de moins de 18 ans constitueront 60 % de la population urbaine d'ici à 2030, notamment dans les pays à revenus faibles. Ces jeunes sont surreprésentés dans les taux de pauvreté urbaine et sont exposés à des conditions précaires : établissements humains inadaptés (bidonvilles), travail informel, non réglementé et dangereux, chômage, logement de mauvaise qualité et surpeuplé, risque d'éviction brutale, eau non potable, mauvaises conditions sanitaires et de drainages, évacuation inadéquate des déchets, accès insuffisant aux services de santé et d'éducation et taux élevés de crimes et de violence et risque important de catastrophes naturelles tels que les inondations et les glissements de terrain.

Des indicateurs de santé, y compris sur la santé sexuelle et reproductive, montrent les vulnérabilités des jeunes et révèlent des inégalités criantes entre ceux qui vivent dans des zones urbaines riches et ceux qui végètent dans des quartiers démunis et misérables. Le nombre des grossesses et des avortements à risque et le taux d'infections au VIH/sida est élevé parmi les jeunes pauvres des villes, qui n'ont pas suffisamment accès à une éducation sexuelle globale, à des techniques modernes de contraception abordables, de qualité et qui respectent la confidentialité. Bien que les prestations de services devraient être plus faciles dans les villes, les pauvres sont confrontés à des barrières sociales, culturelles, économiques et juridiques pour y accéder. En outre, les zones urbaines pauvres sont souvent caractérisées par des taux de criminalité élevés et les adolescentes sont exposées à des risques considérables de violence sexuelle qui reste généralement impunie.

Les jeunes vivant à Nairobi au Kenya

Les défis décrits plus haut sont très réels, par exemple pour les jeunes qui vivent dans les bidonvilles de Nairobi. Des organisations de la société civile ont imaginé des solutions innovantes pour fournir des informations et des services aux jeunes afin d'éliminer certaines barrières. Grâce aux téléphones mobiles et aux radios portables, des stations de radio sont accessibles aux jeunes et leur permettent de partager des informations importantes sur la sexualité, la santé reproductive et des questions juridiques. Des champions de la jeunesse et des défenseurs des jeunes

animent des talk-shows en « sheng », la langue des jeunes à Nairobi, dans lesquels les adolescents et les jeunes partagent leur expérience dans la recherche des informations et des services et peuvent intervenir pour poser des questions sur les défis auxquels ils font face. Les talk-show sont suivis de forums dans les salles communes des bidonvilles.

En plus, les jeunes peuvent trouver des réponses à des questions relatives à leur sexualité et à leur santé reproductive en utilisant le service des messages courts gratuits (sms) et en utilisant des médias sociaux comme Facebook et Twitter.

Recommandations

1. Investir en vue de l'émancipation économique et sociale et dans des programmes de développement dans les bidonvilles en ciblant des jeunes et des adolescents afin d'améliorer leur accès à des logements de qualité, à des services de santé, à l'éducation et à un travail décent.
2. Investir en vue d'éliminer les barrières sociales, culturelles, économiques et juridiques pour permettre aux jeunes d'accéder :
 - a. À l'information sur la sexualité, la santé reproductive et les droits y compris l'éducation complète à la sexualité à la fois à l'école et en dehors de l'école;
 - b. Des services de santé reproductive proches des jeunes y compris une gamme complète de contraceptifs modernes, des contraceptifs d'urgence et des services d'IVG sans danger et des soins de qualité ainsi que des services de santé post-maternels.
3. Investir dans la prévention de la violence sexuelle basée sur le genre et améliorer l'accès à la justice et à l'aide juridique et sociale.
4. Assurer l'implication et la participation réelle de divers groupes de jeunes aux programmes et aux projets de développement urbain ainsi qu'à l'éducation et la prestation des services.

Migration internationale des adolescents et des jeunes

Une part énorme des migrants internationaux dans le monde est constituée par des adolescents et des jeunes avec des pics particuliers chez les jeunes de 20 ans. Les jeunes migrent pour toutes sortes de raisons : la recherche d'une meilleure éducation et des opportunités d'améliorer leurs revenus, la réunification familiale ainsi que le moyen d'échapper aux effets de la violence, de la guerre et des conflits. Les déplacements et la migration forcée des jeunes, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà des frontières, sont dus à toute sorte de raisons interactives. Le changement climatique a multiplié les menaces. Il contribue à l'instabilité économique et sociale, provoque des catastrophes soudaines comme des inondations et des ouragans et également des désastres à plus long terme comme la sécheresse et la désertification qui contribuent aux mauvaises récoltes et à la famine. Ces crises nourrissent l'instabilité politique et aggravent l'impact de la guerre ce qui amène davantage de déplacement.

Bien que les opportunités pour les jeunes qui migrent et aussi pour les pays de destination puissent être significatives, il est important également de reconnaître les défis, les vulnérabilités et les violations des droits de l'homme dont les jeunes migrants internationaux font l'expérience. Les effets peuvent être positifs et négatifs

selon le genre – la migration peut contribuer à l’émancipation des femmes et des jeunes filles, par exemple, quand des adolescentes partent pour échapper à la pression d’un mariage arrangé ou pour atteindre un niveau d’indépendance économique. Elle peut également aggraver les risques, les vulnérabilités et les abus lorsque des jeunes sont confrontées à la violence sexuelle.

Il est prouvé que la majorité des victimes du trafic humain sont des jeunes de 14 à 17 ans. Elles sont surreprésentées dans les segments les moins réglementés et les moins protégés du marché du travail car elles entrent dans la catégorie des travailleurs agricoles, des domestiques, des travailleuses du sexe, des « artistes » ou autres « professionnels » alors que les conditions de travail sont mauvaises, les salaires très bas avec de longues heures de travail et des protections légales limitées. Aussi, les protections générales ne couvrent pas les jeunes migrantes. Des efforts spécifiques sont nécessaires pour les protéger contre les violations des droits de l’homme.

En outre, les jeunes migrants internationaux font souvent face à des restrictions à l’accès au marché du travail, à l’éducation et aux services de santé y compris des droits à la santé sexuelle et reproductive à cause des lois, des politiques et des pratiques comme la discrimination et la xénophobie dans des pays de transit et de destination. Des adolescents sans papiers et de jeunes migrants font face à de telles restrictions et, davantage lorsqu’ils sont placés en détention à l’âge de 18 ans parce qu’ils sont légalement considérés comme des adultes et perdent les protections auxquelles ils auraient droit s’ils étaient considérés comme des enfants. Comme les migrants n’ont pas droit à l’éducation ni aux structures de santé dans les pays de transit et de destination, ils n’ont pas accès à l’information sur la santé sexuelle et reproductive dont ils ont besoin pour faire des choix judicieux. Ils n’ont pas non plus accès à des contraceptifs, à des services d’IVG sans danger et des soins de qualité postavortement ainsi que des services de santé postmaternels.

Recommandations

1. Investir dans la collecte systématique, l’analyse et l’utilisation des données sur la mobilité humaine, y compris la migration ventilées par l’âge et le sexe parmi d’autres facteurs. De telles données sont indispensables pour comprendre la mobilité et le phénomène migratoire et déterminer les caractéristiques de ces jeunes. Ces aperçus d’analyse des données aident les gouvernements ainsi que la société civile à améliorer les politiques et programmes qui correspondent aux besoins des jeunes et à garantir que leurs droits fondamentaux sont respectés et protégés pendant leur voyage.
2. Revoir, adopter et mettre en œuvre des règlements, des politiques et des programmes basés sur le droit et sur l’âge et qui tiennent compte du genre pour assurer de l’accès des jeunes migrants à une information de santé sexuelle et reproductive ainsi qu’à l’éducation et aux services. Ces politiques doivent s’adresser de manière complète aux conditions, risques et vulnérabilité des jeunes migrants en tenant compte de leur capacité de rebondir et de leur adaptabilité.
3. Assurer une participation réelle des jeunes migrants au transit vers les communautés de destination et les aider à participer dans la formulation, l’examen et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui visent à protéger leurs droits et à stimuler leur intégration.